



Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

NOTICE D'INFORMATION

sur la déclaration semestrielle du nombre de mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial et de secrétaires spécialisés des personnes agréées pour exercer à titre individuel l'activité de délégué aux prestations familiales

Si vous êtes agréé pour exercer à titre individuel l'activité de délégué aux prestations familiales, veuillez remplir au début de chaque semestre le présent formulaire pour l'activité du semestre passé et l'adresser aux juges des tribunaux pour le ressort desquels vous êtes agréé et une copie aux Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS ou DDCSPP) des départements où vous bénéficiez d'un agrément.

Si vous êtes inscrit sur une ou plusieurs listes départementales des délégués aux prestations familiales parce que vous étiez habilité avant le 1er janvier 2009 pour exercer la tutelle aux prestations sociales servies au bénéfice des enfants ou la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial, veuillez remplir au début de chaque semestre le présent formulaire pour l'activité du semestre passé et l'adresser aux juges des tribunaux pour le ressort desquels vous êtes habilité et une copie aux Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS ou DDCSPP) des départements qui vous ont inscrit sur les listes départementales des délégués aux prestations familiales.

Le formulaire peut être renseigné à l'écran ou à la main.

VOTRE ACTIVITE

Veillez indiquer la date au format **JJMMAAAA**. Par exemple, le 30 juin 2009 devient 30062009.

Dans la colonne « départ. ou tribunal concerné », veuillez indiquer les noms des départements où sont situés les tribunaux qui vous ont confié à la date indiquée l'exercice de mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial ou de tutelles aux prestations sociales services au bénéfice des enfants ou, si seule une partie des tribunaux du département vous ont confié l'exercice de ces mesures, les tribunaux concernés.

Dans les colonnes « MJAGBF », veuillez indiquer le nombre de mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial ou de tutelles aux prestations sociales services au bénéfice des enfants que vous exercez à la date indiquée.

VOS SECRETAIRES SPECIALISES

Veillez indiquer le nombre de personnes et le total des temps de travail des secrétaires spécialisés en référence à un emploi à temps plein. Dans ce dernier cas, par exemple, un secrétaire spécialisé qui travaille un jour par semaine sera compté comme 0,20 équivalent temps plein. Si vous êtes également assisté d'un secrétaire spécialisé à temps plein, le nombre de secrétaires spécialisés en équivalent temps plein sera de 1,20 ETP.

A l'écran : après avoir renseigné correctement le formulaire, l'imprimer à l'aide du bouton "**Imprimer le formulaire**". Pensez à la signature manuscrite dans la zone prévue. Afin de permettre de vider les zones de leurs données et de retrouver un formulaire vierge, utiliser le bouton "**EFFACER TOUT**".